

SORTIES FAMILIALES DE PROXIMITÉ

Dispositif exceptionnel 2021

Afin de favoriser l'accès à des temps de détente et de loisirs de proximité aux familles ayant souffert de la crise sanitaire, la CAF du Pas De Calais déploie un dispositif de soutien exceptionnel envers les partenaires qui développent et mettent en place des projets concourant à cet objectif

PARTENAIRES CONCERNÉS

PARTENAIRES LOCAUX QUI OEUVRENT SUR LE CHAMP DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE OU DE LA PARENTALITÉ

PROJETS ÉLIGIBLES

- ▶ PROJETS COLLECTIFS (ORGANISATION DE SORTIES FAMILIALES GROUPÉES)
- ▶ PROJETS INDIVIDUELS (ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS DES FAMILLES

PROJETS RÉALISÉS DANS LE PAS DE CALAIS OU DANS LES COMMUNES LIMITOPHES D'UN DÉPARTEMENT VOISIN

MONTANT DE L'AIDE

AIDE JUSQU'À 5 000 € PAR PORTEUR ET EXCEPTIONNELLEMENT JUSQU'À 100% DU COÛT DE L'ACTION

PÉRIODE CIBLÉE

LA PÉRIODE ÉSTIVALE 2021 DE PRÉFÉRENCE ,
AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2021

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ▶ FRAIS LIÉS À LA MISE EN PLACE D'UN PROJET COLLECTIF (TRANSPORT-FRAIS D'ENTRÉE OU D'ACTIVITÉ- FRAIS DE RESTAURATION - CHARGE SALARIALE...)
- ▶ FINANCEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS (ACHAT DE TICKETS D'ENTRÉE À DES PARCS OU ESPACES DE LOISIRS...)

PROCÉDURE

- ▶ COMPLÉTER UN FORMULAIRE SUR DÉMARCHE-SIMPLIFIÉES AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2021
- ▶ FOURNIR UN BILAN QUALITATIF ET UN COMPTE DE RÉSULTAT DES LA RÉALISATION DE L'ACTION EN N+1

